


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'ESSONNE
Avril 2014
N°7

Lettre des services de l'Etat



en Essonne

- 
- Édito
 - Le nouveau plan Vigipirate
 - Déclaration en ligne pour les associations
 - Les élections municipales et communautaires
 - La sécurité dans les piscines publiques
 - Les publicités dans le secteur bancaire
 - Trois monuments historiques en restauration
 - Portraits

A propos de l'emploi qui est la 1ère préoccupation des français et une des priorités du nouveau gouvernement, il faut prendre en compte une première caractéristique du département de l'Essonne : le département compte 470 000 emplois dont 31 000 emplois non-salariés (chiffres INSEE 2012) et n'a pas perdu d'emploi entre 2007 et 2012 alors que 190 000 emplois ont été perdus en France pendant la même période. 600 000 personnes actives résident dans le département. Pour se rendre au travail 236 000 essonniers travaillent dans d'autres départements et 130 000 habitants d'autres départements viennent travailler en Essonne. Parmi ces emplois, on note une proportion élevée d'emplois dans la recherche développement, dans les activités tertiaires, les services aux entreprises notamment dans les services informatiques et les activités de communication, les activités financières et dans une moindre mesure l'hôtellerie-restauration.

L'emploi ne se décrète pas et la situation économique et la politique gouvernementale de soutien et d'accompagnement du développement des entreprises avec nos partenaires européens doit contribuer à la croissance, nécessaire au développement de l'emploi. Le pacte de responsabilité et son alter-ego, le pacte social, construit en concertation avec les partenaires sociaux doivent fortement y contribuer.

En ce qui concerne le marché de l'emploi, à la fin février 2014, plus de 54 000 personnes sont inscrites à Pôle emploi en catégorie A. Ce nombre augmente de 0,8 % par rapport à fin janvier 2014 alors qu'il augmente de 1,1 % en Île-de-France et de 0,9% en France métropolitaine. Le taux de chômage de l'Essonne est de 7,7 % au 3ème trimestre 2013. Seuls quatre départements en France ont un taux plus faible dont le département des Yvelines en Île-de-France. L'écart est de 2,8 points avec la France métropolitaine (10,8 %). Mais en évolution annuelle dans la dernière année, le nombre de demandeurs d'emplois augmente plus vite en Essonne (+7,2 %) qu'en Île-de-France ou en France métropolitaine (respectivement +6,3 % et +4,8%). Nous sommes donc face à une situation contrastée. L'impact de la crise économique a toutefois été sensible en Essonne comme partout en France.

Plusieurs catégories ont particulièrement pâti de cette augmentation du nombre des demandeurs d'emplois. Les demandeurs d'emplois de longue durée (inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi) (+15 % en un an), ainsi que les demandeurs d'emplois de plus de 50 ans. Par contre, les différentes politiques mises en œuvre ont permis de faire reculer le chômage des jeunes de moins de 25 ans.

Face à ces situations, le gouvernement a mis en place des politiques et des outils afin de réinsérer sur le marché du travail les publics les plus éloignés de l'emploi. Des moyens supplémentaires ont été donnés aux opérateurs (Pôle emploi et les missions locales qui accompagnent les jeunes) le nombre de places des dispositifs existants ont été maintenus alors que des dispositifs nouveaux ont été créés. Sans être exhaustif, on peut citer la mise en place des emplois d'avenir afin de donner une deuxième chance aux jeunes dépourvus de qualification (plus de 1500 jeunes ont bénéficié de ce dispositif en Essonne depuis la fin 2012), les contrats de génération qui permettent de donner une chance aux jeunes, de garder les seniors en entreprise et de transmettre les compétences entre les générations ainsi que les outils spécifiques de la politique de la ville pour les quartiers prioritaires afin de faciliter le retour à l'emploi des habitants de ces quartiers.

La tâche est encore immense pour combattre le fléau du chômage mais la mobilisation de tous et la mise à disposition de moyens exceptionnels par le gouvernement dans la conjoncture économique difficile doit nous permettre d'améliorer cette situation dans les prochains mois. En tout cas l'ensemble des pouvoirs publics, de ses agents et opérateurs travaillent sans relâche à cette mission

Marc BENADON

Directeur régional adjoint de la Direccte d'Ile-de-France
chargé de l'unité territoriale de l'Essonne

LE NOUVEAU PLAN VIGIPIRATE

Le plan Vigipirate est un plan gouvernemental qui relève du Premier ministre et associe tous les ministères.

Il est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme, qui prend acte du maintien durable de cette menace à un niveau élevé.



Pourquoi un nouveau plan ?

Le nouveau plan prend acte d'une menace terroriste qui se maintient durablement à un niveau élevé. Il assure un dispositif permanent suffisamment flexible pour s'adapter aux évolutions des menaces et des vulnérabilités et pour ne pas faire supporter de contraintes excessives à la vie économique et sociale de la nation.

Il prend en compte les évolutions récentes des institutions (décentralisation) et de l'organisation sociale du pays (poids croissant de la société civile) en associant plus largement tous les acteurs concernés par la protection contre le terrorisme : pas seulement l'Etat, mais aussi les opérateurs (OIV ou non), les collectivités, l'ensemble des citoyens. Sa visibilité renforcée permet de développer une culture de la vigilance de la Nation : l'essentiel est rendu public, avec un effort de communication sur la menace et sur le dispositif national de lutte contre le terrorisme, tous les citoyens sont mieux sensibilisés.

Nous attendons des citoyens qu'ils soient sensibles aux enjeux du terrorisme, qu'ils comprennent le dispositif national de lutte contre le terrorisme, et qu'ils y contribuent à la mesure de leurs moyens.

La première contribution est la vigilance. Elle se traduit par des actions simples : ne pas laisser bagages abandonnés, signaler les objets ou les comportements suspects, respecter les consignes de sécurité, se soumettre aux contrôles, faciliter l'intervention des secours ou des forces de l'ordre...



ALERTE ATTENTAT

- Protection maximale face à une menace imminente d'un acte terroriste
- Mesures exceptionnelles
- Peut concerner une zone géographique ou l'ensemble du territoire
- Durée très limitée

Quels sont les objectifs du nouveau plan ?

Le plan Vigipirate poursuit les objectifs suivants:

Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste. ;
Développer et maintenir une culture de vigilance de l'ensemble des acteurs de la Nation afin de prévenir ou de déceler le plus en amont possible toute menace d'action terroriste ;
De permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace caractérisée ou d'action terroriste, afin de renforcer la protection, de faciliter l'intervention, d'assurer la continuité des activités d'importance vitale et donc de limiter les effets du terrorisme.

Vigipirate ça marche comment ?

Le plan Vigipirate fonctionne selon une démarche d'analyse du risque terroriste qui combine des processus d'évaluation de la menace (par les services de renseignement) et d'identification des vulnérabilités (par les ministères). Ces analyses concernent les différents domaines d'activité sur territoire national, ainsi que les ressortissants et les intérêts français à l'étranger. Cette démarche permet de définir la posture VIGIPIRATE la plus adaptée à la situation du moment.

Que signifie le logo Vigipirate (sa forme, sa couleur, etc.) ?

Le triangle symbolise le danger que représente le terrorisme. Il suscite la vigilance. La couleur rouge rappelle que la menace reste élevée. Le large bord noir autour du triangle est signe de protection, il rassure face au danger. Le nom « Vigipirate » est conservé et mis en avant, car il bénéficie d'une image de marque reconnue.



VIGILANCE

POSTURE PERMANENTE DE SECURITE

- Protection quotidienne contre une menace terroriste constante
- Mesures permanentes
- Concerne l'ensemble du territoire et des secteurs d'activité
- Durée illimitée

RENFORCEMENT DE LA VIGILANCE

- Augmentation ponctuelle de la menace terroriste ou des vulnérabilités
- Mesures temporaires plus contraignantes
- Concerne une zone géographique ou un secteur d'activité
- Durée limitée

Pour en savoir plus :

- www.risques.gouv.fr/menaces-terroristes/le-plan-vigipirate
- www.sgdsn.gouv.fr

DÉCLARATION EN LIGNE POUR LES ASSOCIATIONS

Déclaration en ligne pour les associations loi 1901 :
Une nouvelle étape

Services en ligne
pour les démarches
statutaires

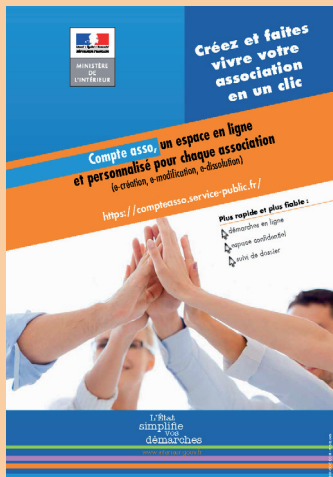
Compte asso... <https://compteasso.service-public.fr/>

Association
en un clic !

Déclaration des
Associations

Avec e-modification e-dissolution déclarez, en quelques clics, les modifications intervenues dans la vie de votre association.

A partir du 6 février 2014, il est possible de déclarer en ligne, sur Compte asso (<https://compteasso.service-public.fr>) les modifications concernant l'objet de l'association et son intitulé, son siège social, l'équipe des administrateurs, la liste des établissements, la situation patrimoniale, les coordonnées de gestion, la composition d'une union ou d'une fédération et la dissolution de l'association.



E-modification/e-dissolution est un télé-service complémentaire d'e-creation. Une fois le compte créé, les données d'identification de l'association n'ont plus à être ressaisies pour chaque démarche.

Déclarer en ligne permet :

- une démarche plus rapide et plus fiable grâce à des contrôles de saisie qui vous accompagnent tout au long de votre démarche.
- le suivi de l'avancement de votre dossier sur un tableau de bord.
- la réception dématérialisée, sur Compte asso, du récépissé une fois la modification enregistrée.

La possibilité d'effectuer les déclarations par voie postale ou sur place en préfecture, sous-préfecture ou dans les directions départementales de cohésion sociale demeure possible.

Pour en savoir plus :
- compteasso.service-public.fr

Élections municipales

Résultats par commune

Élections

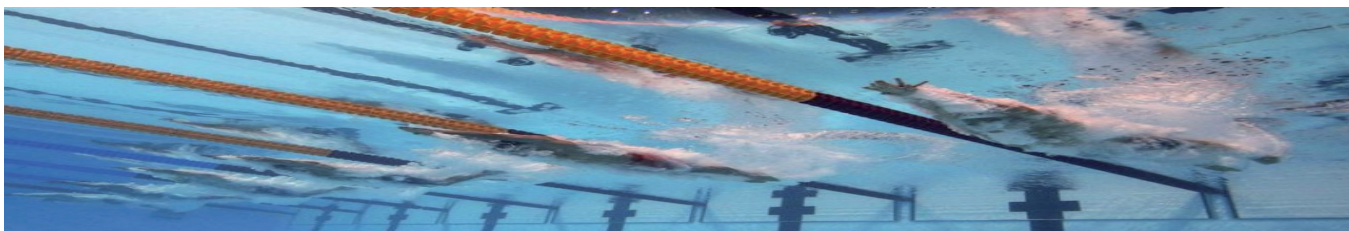
COMMUNES	ELU	COMMUNES	ELU
ABBEVILLE LA RIVIERE	Marie-Claude HEURTEAUX	CHILLY MAZARIN	Jean-Paul BENEYTOU
ANGERVILLE	Johann MITTELHAUSSER	CONGERVILLE THIONVILLE	Thierry GUERIN
ANGERVILLIERS	Danny BOYER	CORBEIL ESSONNES	Jean-Pierre BECHTER
ARPAJON	Christian BERAUD	CORBREUSE	Denis MOUNOURY
ARRANCOURT	Denis YANNOU	COURANCES	Espérance VIEIRA
ATHIS MONS	Christine RODIER	COURCOURONNES	Stéphane BEAUDET
AUTHON LA PLAINE	Daniel BERTHE	COURDIMANCHE / ESSONNE	Claude DUVAL
AUVERNAUX	Wilfrid HILGENGA	COURSON MONTELOUP	Alain ARTORÉ
AUVERS SAINT GEORGES	Denis MEUNIER	CROSNE	Michael DAMITI
AVRAINVILLE	Philippe LE FOL	DANNEMOIS	Vincent QUILLART
BALLAINVILLIERS	Brigitte PUECH	D'HUISON LONGUEVILLE	Jean-Christophe HARDY
BALLANCOURT SUR ESSONNE	Jacques MIONE	DOURDAN	Maryvonne BOQUET
BAULNE	Jacques BERNARD	DRAVEIL	Georges TRON
BIEVRES	Anne PELLETIER-LE-BARBIER	ECHARCON	Gérard RASSIER
BLANDY EN BEAUCE	Marie-Odile SÉJOURNÉ	EGLY	Gérard MARCONNET
BOIGNEVILLE	Jean-Jacques BOUSSAINGAULT	EPINAY SOUS SENART	Georges PUJALS
BOIS HERPIN	Marc THOUEMENT	EPINAY SUR ORGE	Guy MALHERBE
BOISSY LA RIVIERE	Dominique LEROUX	ESTOUCHES	David LOIGNON
BOISSY LE CUTTE	Sylvie SECHET	ETAMPES	Franck MARLIN
BOISSY LE SEC	Alain MEYER	ETIOLLES	Philippe JUMELLE
BOISSY SOUS SAINT YON	Maurice DORIZON	ETRECHY	Élisabeth DAILLY
BONDOUFLE	Jean HARTZ	EVRY	Francis CHOUAT
BOULLAY LES TROUX	Alain VIGOT	FLEURY MEROGIS	David DERROUET
BOURAY SUR JUINE	Jacques CABOT	FONTAINE LA RIVIERE	Yvon BOUKAYA
BOUSSY SAINT ANTOINE	Romain COLAS	FONTENAY LE VICOMTE	Jean-Luc GOUARIN
BOUTERVILLIERS	Francis TASSIN	FONTENAY LES BRIIS	Léopold LE COMPAGNON
BOUTIGNY SUR ESSONNE	Daniel DENIBAS	FORGES LES BAINS	Marie CHABRIER
BOUVILLE	Ginette RENAULT	GIF SUR YVETTE	Michel BOURNAT
BRETIGNY SUR ORGE	Nicolas MEARY	GIRONVILLE SUR ESSONNE	Alain EECKEMAN
BREUILLET	Bernard SPOTTI	GOMETZ LA VILLE	Bernard JACQUEMARD
BREUX JOUY	Pascale BOUDART	GOMETZ LE CHATEL	Lucie SELLEM
BRIERES LES SCELLES	Michel ROULAND	GRIGNY	Philippe RIO
BRIIS SOUS FORGES	Bernard VERA	GUIBEVILLE	Gilles LELU
BROUY	Jean-Louis CHANDELLIER	GUIGNEVILLE SUR ESSONNE	Gilles LE PAGE
BRUNOY	Bruno GALLIER	GUILLERVAL	Daniel CIRET
BRUYERES LE CHATEL	Thierry ROUYER	IGNY	Francisque VIGOUROUX
BUNO BONNEVAUX	Jean-Claude COCHET	ITTEVILLE	Alexandre SPADA
BURES SUR YVETTE	Jean-François VIGIER	JANVILLE SUR JUINE	Évelyne CHARDENOUX
CERNY	Marie-Claire CHAMBARET	JANVRY	Christian SCHOETTL
CHALO SAINT MARS	Christine BOURREAU	JUVISY SUR ORGE	Robin REDA
CHALOU MOULINEUX	Geneviève MENNELET	LA FERTE ALAIS	Marie-Annick PIERE
CHAMARANDE	Marie-Hélène JOLIVET-BEAL	LA FORET LE ROI	Marie-Ange GANGNEBIEN
CHAMPCUEIL	Pierre ALDEGUER	LA FORET SAINTE CROIX	Guy CROSNIER
CHAMPLAN	Christian LECLERC	LA NORVILLE	Bernard FILLEUL
CHAMPMOTTEUX	Jérôme DESNOUE	LA VILLE DU BOIS	Jean-Pierre MEUR
CHATIGNONVILLE	Christian THIERRY	LARDY	Dominique BOUGRAUD
CHAUFFOUR LES ETRECHY	Fabien PIGEON	LE COUDRAY MONTCEAUX	François GROS
CHEPTAINVILLE	Raymond BOUSSARDON	LE PLESSIS PATE	Sylvain TANGUY
CHEVANNES	Jacques JOFFROY	LE PLESSIS SAINT BENOIST	Claude FAUCONNIER

COMMUNES	ELU	COMMUNES	ELU
LE VAL SAINT GERMAIN	Serge DELOGES	ROINVILLIERS	Huguette DENIS
LES GRANGES LE ROI	Jeannick MOUNOURY	SACLAS	Yves GAUCHER
LES MOLIERES	Yvan LUBRANESKI	SACLAY	Christian PAGE
LES ULIS	Françoise MARHUENDA	SAINT AUBIN	Pierre-Alexandre MOURET
LEUDEVILLE	Jean-Pierre LECOMTE	SAINT CHERON	Jocelyne GUIDEZ
LEUVILLE SUR ORGE	Eric BRAIVE	SAINT CYR LA RIVIERE	Michèle MODLIN
LIMOURS	Jean-Raymond HUGONET	SAINT CYR SOUS DOURDAN	Geneviève COLOT
LINAS	François PELLETANT	SAINT ESCOBILLE	Yves VILLATE
LISSES	Thierry LAFON	ST GERMAIN LES ARPAJON	Norbert SANTIN
LONGJUMEAU	Sandrine GELOT-RATEAU	ST GERMAIN LES CORBEIL	Yann PETEL
LONGPONT SUR ORGE	Philippe HAMON	SAINT HILAIRE	Stéphane PRADOT
MAISSE	Christian LECLAIR	SAINT JEAN DE BEAUREGARD	François FRONTERA
MARCOUSSIS	Olivier THOMAS	ST MAURICE MONTCOURONNE	Serge ZUMELLO
MAROLLES EN BEAUCE	Henri SERGENT	SAINT MICHEL SUR ORGE	Bernard ZUNINO
MAROLLES EN HUREPOIX	Georges JOUBERT	SAINT PIERRE DU PERRAY	Catherine ALIQUOT-VIALAT
MASSY	Vincent DELAHAYE	SAINT SULPICE DE FAVIERES	Pierre LE FLOC'H
MAUCHAMPS	Christine DUBOIS	SAINT VRAIN	Pierre COCHARD
MENNECY	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT	SAINT YON	Alexandre TOUZET
MEREVILLE	Guy DESMURS	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	Olivier LEONHARDT
MEROBERT	Arnaud DENICOLAI	SAINTRY SUR SEINE	Martine CARTAU-OURY
MESPUITS	Sabine FURMAN	SAULX LES CHARTREUX	Jean FLEGEO
MILLY LA FORET	François ORCEL	SAVIGNY SUR ORGE	Eric MEHLHORN
MOIGNY SUR ECOLE	Pascal SIMONNOT	SERMAISE	Pascal JAVOURET
MONDEVILLE	Jean-Pierre DELHOTAL	SOISY SUR ECOLE	Philippe BERTHON
MONNERVILLE	Jacky BILLARD	SOISY SUR SEINE	Jean-Baptiste ROUSSEAU
MONTGERON	François DUROVRAI	SOUZY LA BRICHE	Christian GOURIN
MONTLHERY	Claude PONS	TIGERY	Jean CROSNIER
MORANGIS	Pascal NOURY	TORFOU	Alain BRISSE
MORIGNY CHAMPIGNY	Bernard DIONNET	VALPUISEAUX	Jean PERTHUIS
MORSANG SUR ORGE	Marjolaine RAUZE	VARENNES JARCY	Jean-Marc JUBAULT
MORSANG SUR SEINE	Guy Rubens DUVAL	VAUGRIGNEUSE	Marcel BAYEN
NAINVILLE LES ROCHES	Joël PRIMAUD	VAUHALLAN	François HILLION
NOZAY	Paul RAYMOND	VAYRES SUR ESSONNE	Jocelyne BOITON
OLLAINVILLE	Jean-Michel GIRAUDEAU	VERRIERES LE BUISSON	Thomas JOLY
ONCY SUR ECOLE	Jean-Pierre HAZARD	VERT LE GRAND	Jean-Claude QUINTARD
ORMOY	Jacques GOMBAULT	VERT LE PETIT	Laurence BUDELOT
ORMOY LA RIVIERE	Jean-Claude REVEAU	VIDELLES	Bernard LANDOLFI
ORSAY	David ROS	VIGNEUX SUR SEINE	Serge POINSOT
ORVEAU	Michel DAIGLE	VILLABE	karl DIRAT
PALASEAU	Grégoire DE LASTEYRIE	VILLEBON SUR YVETTE	Dominique FONTENAILLE
PARAY VIEILLE POSTE	Alain VEDERE	VILLECONIN	Jean-Marc FOUCHER
PECQUEUSE	Serge CARO	VILLEJUST	Serge PLUMERAND
PRUNAY SUR ESSONNE	Patrick PAGES	VILLEMOISSON SUR ORGE	François CHOLLEY
PUISELET LE MARAIS	Christian GUERTON	VILLENEUVE SUR AUVERS	Martine HUTEAU
PUSSAY	Grégory COURTAS	VILLIERS LE BACLE	Patrice GILBON
QUINCY SOUS SENART	Christine GARNIER	VILLIERS SUR ORGE	Thérèse LEROUX
RICHARVILLE	Carine HOUDOUIN	VIRY CHATILLON	Jean-Marie VILAIN
RIS ORANGIS	Stéphane RAFFALI	WISSOUS	Richard TRINQUIER
ROINVILLE SOUS DOURDAN	Yannick HAMOIGNON	YERRES	Nicolas DUPONT-AIGNAN

LA SÉCURITÉ DANS LES PISCINES PUBLIQUES

L'action de la DDCS de l'Essonne porte en matière de suivi des établissements de bain, sur la qualité éducative et pédagogique des séances publiques de natation, la sécurité, l'hygiène.

L'inspecteur de la jeunesse et des sports et les conseillers jeunesse et sports de la DDCS sont chargés du suivi de ces établissements sportifs.



Sur les 35 piscines recensées dans le département, 25 ont été contrôlées en considération de 4 fermetures pour rénovation, une ouverte en septembre 2013 et 5 piscines non contrôlées.

Concernant l'aspect pédagogique et éducatif :

1) Les séances sont globalement adaptées en rythme et en intensité, il a été constaté une réceptivité des nageurs débutants dans le cadre d'une pédagogie de la réussite qui relève des protocoles éducatifs inhérents aux programmes des brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS).

2) Il a été observé un temps de pratique souvent trop court, qui a fait l'objet de préconisations de la part des services de la DDCS.

3) Les équipes de maîtres nageurs ont également été sensibilisées à une prévention renforcée compte tenu d'enfants en bas âge ou non nageurs livrés à eux même sans surveillance parentale.

4) Il a été préconisé d'afficher à l'entrée des piscines, une information aux baigneurs sur le fait qu'ils peuvent demander conseil auprès des Maîtres nageurs.

5) Un nombre régulier d'injonctions a été notifié concernant le défaut de carte professionnelle requise pour l'enseignement de la natation.

Concernant l'Hygiène et la sécurité des pratiquants :

1) Une partie des injonctions a porté sur le fait que la température des bassins n'était pas affichée, ce qui induit en cas d'eau froide, une hypothermie dommageable à certains publics (cardiaques, personnes âgées, enfants en bas âge)



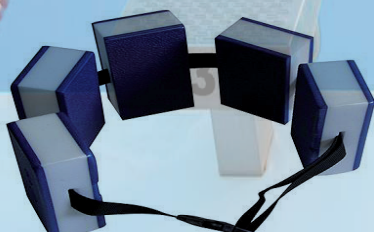
2) Les attestations d'assurance susceptibles d'exposer la couverture risque des usagers ont fait l'objet de rappels de la part de la DDCS, en référence aux articles R 322-4 et R322-5 du Code du sport.

3) Des injonctions relatives à la fermeture des locaux d'entretien avec stocks de chlore et produits javellisés ont été notifiées.

4) Le renouvellement du matériel de sauvetage et de secourisme a été vérifié.

5) Des travaux de rénovation nécessaires à l'hygiène et la sécurité du public ont été préconisés.

On constate globalement sur le plan de la réglementation sportive, que la qualité des piscines de l'Essonne est conforme aux normes en vigueur.



PUBLICITÉS DANS LE SECTEUR BANCAIRE

Une enquête a été réalisée en 2013 sur les publicités diffusées par les établissements bancaires.



Pour l'essentiel, le contenu de ces publicités est en phase avec la réalité des offres.

Assurances, télésurveillance, téléphonie, services à la personne... l'offre des établissements se diversifie vers des produits extra-bancaires. Les publicités témoignent de cet élargissement.

Les pratiques varient selon les établissements : certains diffusent un grand nombre de publicités en agence (jusqu'à 36 supports différents relevés dans une même agence). D'autres communiquent plutôt au moyen de dépliants ou de guides décrivant les offres proposées sans affichage publicitaire proprement dit. De nouveaux supports de communication apparaissent (publicités diffusées sous forme de flash code par le biais des smartphones, par exemple).



Les publicités, souvent élaborées par tranche d'âge, ciblent volontiers les jeunes avec une large segmentation : premier âge, petite enfance, collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, jeunes actifs... Les offres seniors se développent.

L'assurance est le produit extra-bancaire le plus commercialisé par les banques et couvre toutes sortes de risques : automobile/moto et multirisques habitation (le plus répandu), protection juridique, assurance-vie, mobiles, équipement multimédia, complémentaires santé, accident de la vie, obsèques...

Une partie des publicités diffusées tend à véhiculer l'image à laquelle l'établissement bancaire souhaite être associé (affirmation de valeurs ou de principes).

Globalement, le contenu de ces publicités n'appelle pas d'observations particulières. L'enquête n'a donné lieu qu'à 2 avertissements portant sur le contenu des messages publicitaires. Toutefois, les informations détenues localement par les agences bancaires sont parfois insuffisantes pour s'assurer complètement de la loyauté des messages publicitaires. Des investigations complémentaires seront réalisées auprès des sièges des établissements, lieu d'élaboration des offres et des publicités qui s'y rapportent, et donc niveau le plus pertinent pour assurer ce type de contrôles.

Deux avertissements relatifs aux règles d'information tarifaire ont été établis.

Un avertissement pour infraction à l'affichage du débit d'absorption spécifique (DAS) des équipements terminaux radioélectriques a été dressé à l'encontre d'un établissement commercialisant des équipements de téléphonie mobile.

TROIS MONUMENTS HISTORIQUES DE

L'église Saint Merry de Linas, la tour de Montlhéry et le parc des grottes de Juvisy des affaires culturelles (DRAC) D'Ile-de-France at avec l'aide de subventions du



L'ÉGLISE DE SAINT-MERRY

Ce site est mentionné pour la première fois dans un document de 884 qui relate la translation des reliques de Saint Vincent. Plus tard, sur ce lieu, l'abbaye Saint-Merry est fondée en 936 par Louis IV d'Outremer. Il en subsiste la base du clocher et une partie du chœur de l'église, qui sont classés au titre des monuments historiques, le 5 octobre 1928.

L'église Saint-Merry est une église paroissiale de confession catholique, dédiée originellement à saint Vincent puis à l'ermite Saint-Médéric.

Elle est localisée dans la commune de Linas à l'angle des rue Saint-Merry et Paul Bert, sur la rive gauche de la rivière l'Orge.

Celle-ci a été l'objet de nombreux travaux d'embellissement et de réparation.

Grandement remaniée au XVIe siècle, l'église vit la reconstruction du chœur et le percement du chevet pour installer une grande verrière.

En 1876 l'église étant fort délabrée, la nef romane fut démolie et reconstruite dans le style gothique du chœur.

L'église fut fermée en 1997 pour des travaux de restauration. En effet, le bâtiment souffre de graves problèmes de stabilité apparus en 1994. Mais, le sous-sol, d'une grande richesse archéologique, et sujet à d'éventuels risques de glissement de terrain sur l'ensemble de la butte empêcha toute intervention de reprise en sous-œuvre. La mise en place de micro-pieux sous les piles de l'édifice eut lieu.

Par la suite, lors de la tempête de 1999, la couverture de l'édifice fut très endommagée et réparée.

A ce jour, l'église est l'objet d'une restauration globale. Les pierres de la construction ont été nettoyées en partie, lui restituant une blancheur originelle. Le sol est en voie de rajeunissement : la pose de dallage noir, blanc ou en tommette patiné « façon d'époque » est en cours ; la restauration du Triforium va avoir lieu, et la mise en place de faux joints sur les voûtes de nefs est prévu. Il restera à recréer les aménagements intérieurs.

La réouverture de cette église est espérée pour le mois d'avril 2014.



LA TOUR DE MONTLHERY

Haut lieu de l'histoire de France, occupant une place stratégique sur la route de Paris à Orléans, le Château de Montlhéry est édifié sur une butte rocheuse, sous le règne de Philippe Auguste. Il fut constitué alors de 5 tours reliées (pour au moins quatre d'entre elles) par des courtines.

Par la suite, le château fut le lieu de nombreux conflits qui portèrent atteintes à son intégrité.

Ainsi, un procès-verbal de 1667 donne une image de ruine totale. De plus, les sept petites tours des premières enceintes sont démolies en 1707.

Cependant, tout au long du XIXe siècle, le Château aura une seconde vie. Ainsi, devenu propriété de l'État, il va servir à des expériences scientifiques (vitesse du son, de la lumière...). Finalement, en 1840, le Château est classé Monument Historique débouchant sur une série de restaurations.

En 1842, la première restauration va être menée par l'architecte Henri Labrousse, élève de Viollet le Duc. Elle se limite « à la consolidation de ce qui existe ». Elle comprend notamment la reprise de la grande brèche de la Tour Brûlée, par un massif en briques, et la construction d'une plate-forme en bois pour protéger l'intérieur du donjon.

En 1878, l'architecte Maples réalise la construction d'un pont d'accès au château, remplacé en 1946 par un pont en béton armé par l'Architecte en chef des Monuments Historiques Camelot.

L'ESSONNE EN RESTAURATION

font actuellement l'objet de restauration sous la contrôle de la Direction régionale ministère de la culture et de la communication.



En 1983, P.-A. Lablaude, ACMH, fait réaliser la consolidation des courtines.

La restauration du donjon est exécutée de 2000 à 2008 sous la maîtrise d'oeuvre de D. Larpin.

Aujourd'hui, les courtines cantonnées de tours circulaires, aujourd'hui arasées, encadrent une plate-forme rectangulaire très proche d'un carré qui se prolonge vers le sud-est par une avancée triangulaire avec, au bout, la tour-maîtresse : elle est le seul élément du château qui a conservé à peu près son gabarit médiéval, ce qui lui vaut de contribuer à la dénomination du site traditionnellement appelé la «Tour de Montlhéry».

Après dix années de fermeture et d'importants travaux de restauration financés par le Ministère de la culture et de la communication (1.6 M euros), la réouverture au public de la tour de Montlhéry a eu lieu en 2011. Cette réouverture implique un entretien des lieux et, la réalisation de travaux et d'aménagements complémentaires qui sont en cours : sécurisation de la cour par des garde-corps, stabilisation des parements et des têtes de murs des courtines, amélioration de l'aspect et de la sécurité du castelet d'entrée, et débroussaillage sur une bande de 15 mètre autour de la lice.

Elle a subi malgré tout, en 2012, une série d'actes de vandalisme.



LE PARC DES GROTTES A JUVISY

La grotte Cascade, la grotte de rocaïlle, la cascade et le bassin sont les derniers vestiges d'un vaste réseau hydraulique d'agrément fait de plans d'eau et de canaux rattaché au parc paysager du château de Juvisy. Le château, originellement appelé château de Bel'Fontaines, en raison de sources, date du XVIIème siècle. C'est l'actuel hôtel de ville. Le parc paysager est devenu un jardin paysager. Morcelé, il a laissé la place à une zone pavillonnaire.

La grotte rocaïlle est en cours de restauration.

Sa construction est entreprise entre 1811 et 1836 par le comte Auguste de Montessuy. A l'époque, elle est formée d'une chambre, avec en son centre, une table en marbre. Des niches servant d'assise (bancs) ont été créées au niveau des piliers qui forment les arches de la fabrique sous lesquels sont aménagés les parcours d'accès : escaliers et sentiers. D'autres gradins de facture plus rustique, semblent indiquer un accès de service à une deuxième salle située derrière la grotte (réservoir ?). Une calade recouvre le sol.

Par un arrêté de 1947 : la grotte cascade avec la grotte rocaïlle et la pièce d'eau sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des MH. Des travaux de restauration sur la grotte Cascade, programmés en 1964, mais réalisés entre 1975 et 1981, seront menés par l'architecte des Bâtiments de France Delaunay, supervisés par l'ACMH Rochette.

En effet, le dysfonctionnement de la collecte des eaux de ruissellement et des eaux qui circulent à l'intérieur de la grotte rocaïlle, semblent provoquer des problèmes.

Actuellement, le travail de restauration consiste en un débroussaillage de la grotte rocaïlle, un nettoyage des surfaces mises à nu et une consolidation au mortier des pierres la constituant. Par ailleurs, des études concernant l'écoulement de la cascade et ses conséquences sur la grotte sont à l'étude afin de décider quelle solution sera appropriée à l'écoulement de l'eau.



Trois monuments historiques en restauration

PORTRAITS

Yves RAUCH, Directeur départemental des territoires

Yves RAUCH

est le nouveau directeur départemental des territoires -DDT- de l'Essonne

Monsieur Rauch, 45 ans, a pris ses fonctions le 3 mars 2014.
Il succède à Marie-Claire Bozonnet, partie à Grenoble.



Il arrive de la Haute-Marne où il exerçait les fonctions de directeur général des services du Conseil Général depuis 2008.

Après ses études à l'école polytechnique, puis à l'école nationale des ponts et chaussées, il a travaillé successivement à partir de 1994 à la direction départementale de l'équipement -DDE- de la Haute-Marne (infrastructures routières), à la DDE de la Seine-et-Marne (aménagement et urbanisme en particulier) et à la DDE de la Seine-Maritime (directeur adjoint, notamment en charge de l'habitat et de la rénovation urbaine), avant de rejoindre en 2005 le délégué interministériel à la sécurité routière, en qualité de sous-directeur de l'action interministérielle et de la communication.

Il retrouve avec le plus grand intérêt l'administration territoriale de l'État, dans un département de grande couronne francilienne très contrasté, présentant de forts enjeux, au sein d'une direction départementale interministérielle aux champs étendus, intégrant la proximité du monde agricole et les politiques environnementales.

Stephan ADNOT, Secrétaire Général de la Sous-préfecture de Palaiseau

La caractéristique principale de mon parcours professionnel, c'est une mobilité fonctionnelle construite avec un objectif de complémentarité en ayant exercé d'une part, au sein de services territoriaux de l'Etat en Préfecture, Sous-préfecture et en Outre-Mer, et d'autre part, au sein d'une Collectivité Territoriale.



Ma formation à l'IRA de Nantes achevée, je rejoins la Préfecture de l'Orne. J'ai exercé d'abord au bureau de l'environnement avant d'occuper les fonctions de chef de bureau de la circulation. Après ces trois premières années, je rejoins la Sous-Préfecture de Châteaubriant en Loire-Atlantique, en qualité de Secrétaire Général pendant 7 ans, avant de m'envoler pour la Nouvelle Calédonie et de rejoindre les Îles Loyauté sur le poste d'adjoint au Commissaire délégué de la République puis Nouméa sur le poste de responsable de la sécurité civile. Deux très belles années riches en expériences professionnelles et humaines. A mon retour en Métropole, je m'investis sur le poste de Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Cristallin, intercommunalité à fiscalité propre comptant 19 communes et regroupant 35 000 habitants, au nord

de la Loire-Atlantique. 160 agents participent au développement du territoire, à la territorialisation de politiques publiques, au développement de services à la population.

Me voilà aujourd'hui à Palaiseau, sur le poste de Secrétaire Général de la Sous-Préfecture, un retour aux sources.

A l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances, de nombreuses personnes souhaitent faire renouveler la carte nationale d'identité ou le passeport.

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec les dates d'examen ou de voyages, le ministère de l'Intérieur incite le public à prendre dès à présent ses dispositions...

*** en vérifiant les dates d'expiration de la carte nationale d'identité et du passeport (pour rappel, les cartes d'identité délivrées après le 1er janvier 2004 avec une durée de validité de 10 ans sont valables 15 ans pour les personnes majeures);**

*** en les faisant renouveler dès maintenant, si nécessaire :**

- à la mairie du domicile pour une demande de carte nationale d'identité

- dans l'une des mairies équipées d'une station biométrique pour une demande de passeport."

N'ATTENDEZ PAS L'ÉTÉ !

Renouvelez dès maintenant vos titres d'identité si nécessaire, vous limiterez ainsi les délais d'attente et d'obtention.



Adressez-vous à votre mairie pour la carte nationale d'identité.

Adressez-vous aux mairies équipées d'une station biométrique pour le passeport.



Pour plus d'informations, consultez : www.interieur.gouv.fr

Directeur de publication : Bernard SCHMELTZ, Préfet de l'Essonne
Conception/rédaction : Bureau de la Communication Interministérielle de la préfecture
Ont participé à ce numéro : la préfecture,
la Direction départementale de la protection des populations, la direction départementale des territoires de l'Essonne,
la direction départementale de la cohésion sociale et la direction régionale des affaires culturelles

Préfecture de l'Essonne, boulevard de France, 91010 Evry cédex

<http://www.essonne.gouv.fr>

Pour s'abonner à la lettre:

<http://www.essonne.gouv.fr/Salle-presse/Lettre-des-Services-de-l-Etat-en-Essonne>

